



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

**Objet de la délibération**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

**Absent(s) :**

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2019.06.017**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : André HARTEREAU**

Il y a lieu d'apporter des modifications au budget adopté par le Conseil Municipal lors de ses séances de février (budget primitif) et mars (budget supplémentaire).

La décision modificative s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	246 560,00	253 272,00	499 832,00
Recettes	246 560,00	253 272,00	499 832,00

**Les ajustements suivants sont pris en compte dans la décision modificative :**

Concernant la section d'investissement sont pris en compte :

- Les subventions notifiées à la ville depuis le vote du Budget supplémentaire notamment pour la cantine de l'école de Langroix (Etat) et pour la Basilique (DRAC). Par contre, le planning de versement attendu des subventions concernant le CIFECTT a été mis à jour et certaines subventions ne seront perçues qu'en 2020. Le chapitre est équilibré par une diminution de 73 979 €,
- Des taxes d'aménagement supérieures aux prévisions budgétaire (+ 113 158 €),
- Un montant de cessions de terrains inférieur aux sommes inscrite au Budget primitif (-55 000 €),
- Un ajustement des opérations d'équipement aboutissant à une diminution de 506 119 €, notamment par la prise en compte des délais administratifs imposés pour les travaux du quai des Martyrs et du CIFECTT (dossiers loi sur l'eau). Certaines nouvelles dépenses sont prises en compte. Le détail est donné en pièce jointe.
- Un virement complémentaire de la section de fonctionnement de 166 905 €.

La section d'investissement est équilibrée par une diminution du recours à l'emprunt de 658 689 € par rapport au montant inscrit au budget. Le budget après prise en compte de ces éléments ne prévoit plus qu'un recours à l'emprunt de 220 k€ en 2019 permettant d'envisager un désendettement plus marqué que les années passées.

La section de fonctionnement prend en compte :

- des éléments transmis par les services de l'Etat concernant les dotations et des subventions allouées à la Ville (+ 58 485 €),
- des remboursements de rémunérations supérieurs aux prévisions (+53 440 €)
- des produits de gestion courante (+23 892 €),
- des produits exceptionnels (assurances, prise en charge de contentieux) pour + 66 565 €,
- des travaux en régie (+50 890 €)

Ces recettes et une diminution des charges de personnel de 18 532 € et des charges de gestion courante de 40 104 € (résultat du nouveau contrat de concession du multiaccueil), permettent de financer des abondements des chapitres suivants :

- Achats et prestations de service (+127 099 €),
- Remboursement de fiscalité (+2 204 €),
- Charges financières (+7 700 €),
- Charges exceptionnelles aide à la restauration scolaire dans les écoles privées (+ 8 000€)

La section de fonctionnement est équilibrée par un virement complémentaire de 166 905 € à la section d'investissement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,  
**Vu** le budget primitif 2019 adopté le 28 février 2019,  
**Vu** le budget supplémentaire 2019 adopté le 28 mars 2019,  
**Vu** la nécessité d'ajuster le budget principal de la Ville,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 3 juin 2019,  
**Vu** l'avis de la Commission Ressources en date du 6 juin 2019,  
**Vu** le rapport présenté en séance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la décision modificative N° 1 2019 du budget principal de la ville d'Hennebont

**Délibération adoptée par 26 voix Pour et 6 voix Contre, 0 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU